

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du jeudi 8 décembre 2022

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

transmis en Sous-Préfecture le

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, Mme BUSQUET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, Mme MORAINÉ, M. HULLIN,
M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE
CHABOT, M. BUYS, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER
M. LEPUT, pouvoir remis à Mme WANG
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme DESFORGES
M. WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. PRACA
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

Absents : M. SIMONNET

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 5
octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 15.

N° 22-6-22

OBJET**SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC
LA CAF DES YVELINES**

Madame DE BROSES explique que la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et/ou le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux administrés dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions co-construit.

C'est dans ce contexte que, par la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en 2015, la commune du Pecq a engagé un partenariat avec la CAF sur sa politique petite enfance et jeunesse.

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20221214-22-6-22-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement, l'adaptation des équipements, les services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées par la CAF pour accompagner les familles, au plus près des besoins du territoire, la CAF des Yvelines et la commune du Pecq, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

La prestation Ctg a vocation à financer le fonctionnement des équipements existants dans le domaine de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ainsi que les besoins de coordination et les actions en faveur des familles alpicoises (Fête ô Pecq, Navipecq, espace numérique...).

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention territoriale globale de service aux familles 2022-2025 et tous documents nécessaires à l'application de cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale réunie le 5 décembre 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

APPROUVE la Convention territoriale globale (Ctg) jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à signer avec la CAF des Yvelines la Convention territoriale globale (Ctg) jointe en annexe de la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à compléter et/ou modifier si nécessaire les annexes de la convention.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20221214-22-6-22-DE
Date de télétransmission : 19/12/2022
Date de réception préfecture : 19/12/2022